



Republique Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière
Institut National de Santé Publique

المرصد الجهوي للصحة وهران
Observatoire Régional de la Santé Oran

Bulletin Épidémiologique Trimestriel de l'ORS d'Oran

Numéro 09

JUIN 2020



Impact de la pandémie Covid-19 sur la surveillance
épidémiologique des Maladies à Déclarations Obligatoires
(M.D.O) au niveau de la Région Ouest

Éditorial

Collecter, analyser et interpréter les données sont les trois principaux axes de la surveillance épidémiologique qui a pour objectif de détecter tout processus épidémique et de mettre en place un plan de riposte.

Le système de surveillance des MDO repose sur les notifications hebdomadaires par les directions de la santé de la région ouest. L'évaluation comparative du 1^{er} trimestre de l'année 2019 et 2020 a mis en exergue une baisse de notification des MDO.

Ce constat peut être le point de départ d'une réflexion avec les professionnels de santé sur les causes et les conséquences d'une telle situation.

Dr N.Belarbi Directrice ORS Oran

Le bulletin s'inscrit dans le cadre de l'une des missions de l'Observatoire Régional de la Santé d'Oran qui consiste à produire et à diffuser l'information sanitaire concernant la Région Ouest.

Il s'adresse aux professionnels de la santé et à toutes les personnes pouvant contribuer à l'amélioration de l'état de santé du citoyen.

Une adresse E-mail est mise à votre disposition pour toutes suggestions ou articles à publier.

orsoran@gmail.com

Dans ce numéro :

Page 1 : Éditorial - Impact de la pandémie Covid-19 sur la surveillance épidémiologique des Maladies à Déclarations Obligatoires (M.D.O) au niveau de la Région Ouest

Page 2 : Impact de la pandémie Covid-19 sur la surveillance épidémiologique des Maladies à Déclarations Obligatoires (M.D.O) au niveau de la Région Ouest - La situation épidémiologique de la tuberculose au niveau de la région ouest.

Page 3 : La situation épidémiologique de la tuberculose au niveau de la région ouest.

Page 4 : Santé mentale : les violences.

Depuis la notification du premier cas de covid-19 au niveau de la wilaya de Blida en date du premier Mars 2020 et à ce jour la propagation communautaire du virus SARS-Cov-2 continue entraînant une mobilisation optimale du personnels de santé, des services de la santé et de la logistique et ce en dépit de la mise en œuvre des mesures barrières visant à maîtriser la situation épidémiologique.

Selon le bulletin de l'Institut National de Santé Publique N° 91 arrêté au 07 aout 2020, **34 155** cas cumulés confirmés par RT-PCR et **1 282** DC cumulés ont été enregistrés à l'échelle nationale soit une incidence nationale de **80.18 cas /100.000 Hbts**, un taux de mortalité nationale de 3.01 DC /105 Habitants et une létalité de **3.75%**.

La Région Ouest a enregistré l'incidence des cas confirmés par RT-PCR la plus basse des quatre régions, durant la même période, soit une incidence régionale de **71.12 cas /100.000 Hbts** (**6 210** cas cumulés), un taux de mortalité de 1.63 décès /105 Habitants (**142** DC cumulés) et une létalité de **2.29 %**.

A noter que les premiers cas de covid-19 ont été notifiés dans la région ouest durant le mois de Mars 2020, par la wilaya de Mascara, il s'agit de cas contacts directs avec les premiers cas de Blida. Durant la même période, d'autres wilayates de l'ouest ont notifié leurs premiers cas, il s'agit des wilayas : Oran, Tissemsilt, Relizane, Tlemcen, Mostaganem, Ain Temouchent Sidi Belabbes. Les wilayats de Saida et Tiaret ont enregistré leurs premiers cas durant le mois d'avril.

Dans ce contexte d'évolution de la pandémie covid-19, l'Observatoire Régional de la Santé d'Oran est resté vigilant quant à l'évolution de la situation épidémiologique des Maladies à Déclaration Obligatoires (MDO) et a observé un écart dans la notification hebdomadaire et mensuelle des MDO par les dix (10) wilayats de la région ouest, et ce durant le premier semestre 2020. Il a été notifié **3 956** cas de MDO à l'échelle régionale contre **5 445** cas en 2019 pour la même période (cas de rougeole non comptabilisés), soit un écart de **1 489** cas de moins (**27%**). Durant cette période, l'écart le plus important a été enregistré dans le groupe des MTH avec 691 cas de moins (**53%**) (2019 : **1306** cas, 2020 : 615 cas), suivi de la Tuberculose avec 397 cas de moins (**16%**) (2019 : **2 425** cas, 2020 : **2 028 cas**), les hépatites virales B & C avec un écart de **135** cas de moins (**43%**), les méningites avec un écart de **112** cas de moins (**45%**), les maladies contrôlées par la vaccination avec un écart de **81** cas de moins (**76%**) (Rougeole non inclus) et en dernier les Zoonoses et les IST avec un écart inférieure à **60** cas de moins respectivement (**7%, 20%**).

Ces écarts ont été plus marqués durant une période de surveillance épidémiologique considérée comme période à risque d'amorçement de processus épidémiques de certaines pathologies, allant de la semaine S12/2020 au S26/2020, soit quinze semaines avec une moyenne hebdomadaire de notification de **31** cas (Min : **10** cas, Max : **74** cas Médiane : **27** cas).

Comité de rédaction du Bulletin:

Dr N.Belarbi : Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé d'Oran

Mme M. Benyahia : Hygiéniste Major ; Mr R.Hamadouche : Hygiéniste Major ; Melle Z.Bouzada : Assistante de Direction, Administrateur Principale

Mr L.Kamraoui : Ingénieur d'état en informatique ; Dr Z.Chekouki : Médecin Spécialiste en Epidémiologie ; Dr S.Oumellil ; Dr L. Sid Ahmed ; Dr S.Khalidi ;

Dr FZ.Bennouar ; Dr N. Belareug ; Dr A.Bessaid ; Dr Y.Boungab ; Mme R.Dairi : Psychologue Clinicienne ; Mme N.Sebban : Sage-Femme Principale ;

Mme M.Youcefi : Sage-Femme Principale ; Mme FZ.Talbi : Secrétaire de Direction.



A noter que l’instruction ministérielle N° 7/DGSSRH du 10 avril 2020 (S15), relative à l’organisation des soins dans les établissements de santé publics et privés dans le contexte de la pandémie du covid-19, insiste sur la continuité des prestations des soins au niveau de ces établissements.

Ce constat nous interpelle dans ces conditions sanitaires exceptionnelles à étudier sur terrain certaines hypothèses afin de déterminer les causes réelles de cette situation :

- 1- Sous déclaration des cas de MDO (exhaustivité des données).
- 2- Le recours du citoyen à la demande des soins auprès des cliniques et des cabinets privés.
- 3- Automédication et traitement traditionnel.
- 4- Impact positif des mesures barrières contre la propagation du virus SARS-CoV-2 sur certaines maladies à potentiel épidémique.

Les résultats de ces investigations, permettent d’une part de produire des éléments de réponses nécessaires pour la compréhension de cet état des lieux et d’émettre en concertation avec les instances locales concernées des recommandations adaptées selon les ressources disponibles localement afin de maintenir une capacité optimale de vigilance et de détection de tout processus épidémique en rapport avec les MDO et d’engager des mesures d’usages, dans un contexte de grande sollicitation du système de santé suite à cette pandémie. Et d’autre part de décrire l’impact des mesures barrières contre la covid-19 sur certaines maladies à potentiel épidémique, notamment celles à mode de transmission respiratoire, oro-fécale et par agents vectoriels associés un temps de propagation très court.

Sources :

1) Notes et instructions MSPRH relatifs à la gestion de la pandémie covid-19.

2) Arrêté N° 179 du 17 novembre1990 fixant la liste des maladies à déclaration obligatoire et les modalités de notification.

3) Arrêté du 30 décembre 2013, modifiant et complétant la liste des Maladies à Déclaration Obligatoire.

4) Base de données régional des Maladies à Déclarations Obligatoires.

5) Bulletins N° 91/2020 INSP-Alger relatif à la situation épidémiologique covid-19.

6) Bulletins ORS Oran.

7)<https://www.who.int/fr/news-room/detail/01-06-2020-covid-19-significantly-impacts-health-services-for-noncommunicable-diseases>.



Situation épidémiologique dans la région ouest année 2019.

L’année 2019 est marquée par la diminution de l’incidence des maladies sous surveillance du programme élargie de vaccination qui est estimée à **60 cas /100.000 Hbts**.

Elles occupent pour la deuxième année consécutive la première place des MDO **31%** suivi par la tuberculose qui représente **27%** des MDO contre **50%** les années précédentes. Les maladies à transmission hydriques représentent **20%**, des MDO, et les zoonoses **10%**.

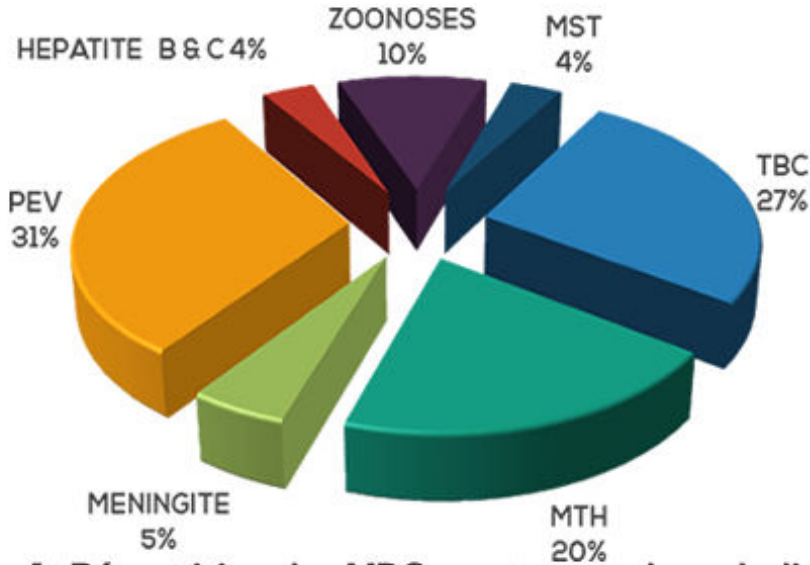


Figure1 : Répartition des MDO par groupe de maladies

PEV

Rougeole

On note une nette diminution de l’incidence de la rougeole estimée à **58.2 cas /100.000 Hbts** en 2019 par rapport à l’année 2018 laquelle l’incidence était estimée à **119.4 cas /100.000 Hbts**.

La tranche d’âge 0-4 ans est la plus touchée. Sex-ratio égale à 1.4 en faveur d’une prédominance masculine.

La wilaya de Tissemsilt enregistre **252.3 cas /100.000 Hbts** suivi de Saida **132.7** puis Tlemcen **103.8** puis Mostaganem **83.8** puis 61.2 puis Sidi Bel Abbes **45.6** puis Tiaret **27,9** puis Mascara **26,3** puis Relizane **22,2** et endernier Oran **21,2**.

2 cas de décès par rougeole ont été déclaré.

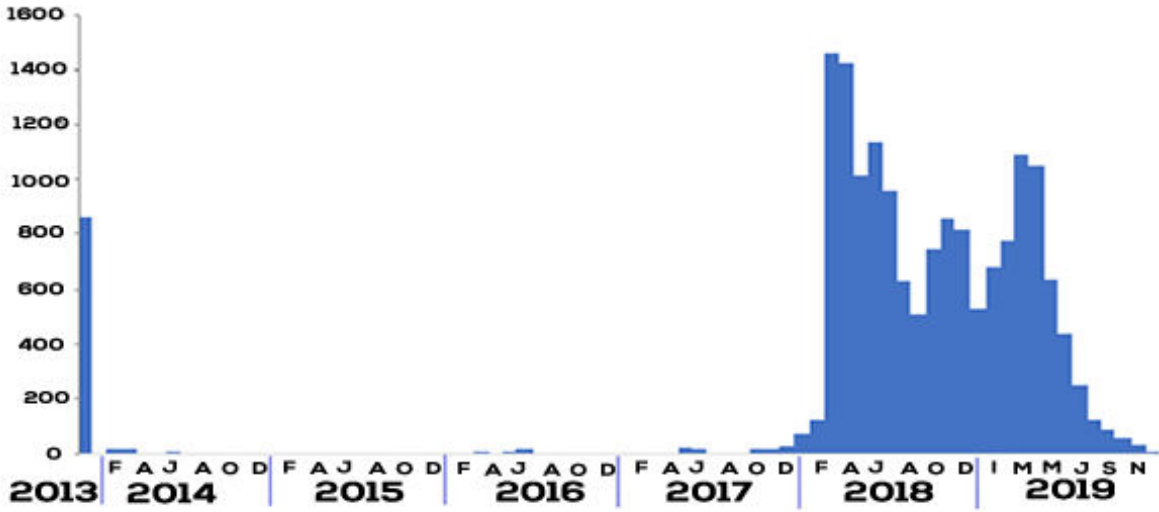


Figure2 : Répartition mensuelle des cas de rougeole dans la région ouest année 2013-2019

Rubéole

Une importante diminution de l’incidence de la rubéole est constatée cette année ; elle est passée de **12,2 cas /100.000 Hbtss** en 2018 à **1 cas /100.000 Hbts** en 2019. Elle a touché essentiellement les moins de 15 ans avec un sexratio égale à **1,5** en faveur du sexe masculin. La wilaya de Tlemcen enregistre l’incidence la plus élevée **4,5 cas /100.000 Hbts**, suivi de la wilaya d’Oran **1,7 cas /100.000 Hbts**.

Sidi Bel Abbes, Ain Temouchent et Mostaganem notifient **moins d’un cas /100.000 Hbts**.

Coqueluche

Au total **17** cas sont enregistrés ; **14** cas dans la wilaya d’Oran avec une incidence estimée à **0.7cas /100.000 Hbts**, **2** cas par la wilaya de Mostaganem **0.22 cas pour 100.000 habits** et 1 cas par la wilaya de Mascara soit une incidence de **0.1 cas /100.000 Hbts**.

Les moins d’un an sont les plus touchés avec un Sex ratio égale à **1,1**.

Tétanos

03 cas de tétanos ont été notifiés dans la tranche d’âge 20-44 ans ; **2** cas sont déclarés par la wilaya de Sidi BelAbbes et 1 cas par la wilaya d’Oran.

MTH

TIAC

Les TIAC occupent toujours la première position avec une incidence de **25 cas /100.000 Hbts** La wilaya d’Ain Temouchent enregistre le taux le plus élevé de toxi-infection alimentaire dans la région ouest **35.3 cas /100.000 Hbts** suivi de la wilaya de Tissemsilt (**32**) puis Relizane avec une incidence de (**31.6**), Mascara (**27.3**), Tlemcen (**26.2**), Mostaganem (**26**), Oran (**25.2**), Tiaret (**21.2**), Sidi bel Abbes (**17.6**). Le taux le plus faible concerne la wilaya de Saida **5.4 cas /100.000 Hbts**.

Les tranches d’âges les plus touchées sont les 5-9 ans suivi des 10-14 ans avec sex-ratio égale à **1.12**.



Hépatites virales A

On note une nette augmentation des cas des hépatites virales A par rapport à l’année dernière de **4.7 cas /100.000 Hbts** en 2018 à **12.3 cas /100.000 Hbts** en 2019. La wilaya de Tlemcen enregistre le taux le plus élevé **21.2 cas /100.000 Hbts** suivi de la wilaya d’Ain Temouchent **17.8 cas /100.000 Hbts**. Les tranches d’âges les plus touchées sont les 5-9 ans et les 10-14 ans avec sex-ratio globale **1.21** en faveur du sexe masculin, il s’agit donc d’enfant d’âge scolaire.

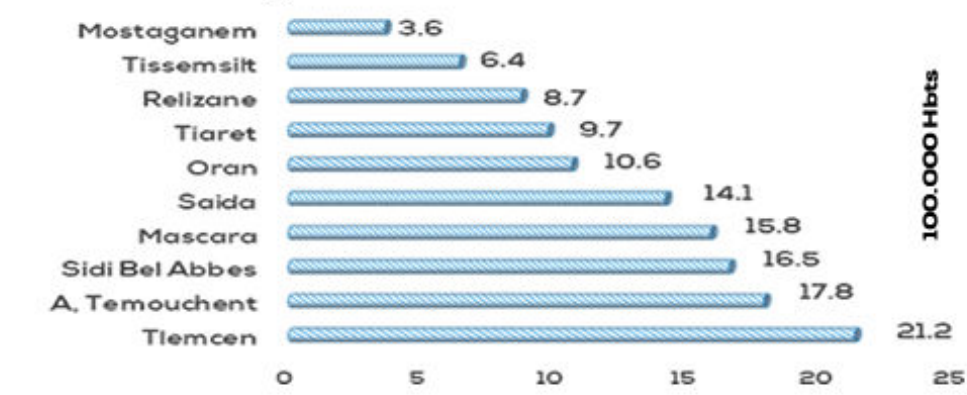


Figure3 : Répartition des incidences estimées des cas d’hépatites virales A par wilaya

Fièvre typhoïde

La région ouest a connu une augmentation de l’incidence de la fièvre typhoïde passant de **0.1** en 2018 à **0.6 cas /100.000 Hbts** en 2019. Les wilayas concernées sont Tlemcen **4,15 cas /100.000 Hbts**, suivi d’Ain Temouchent avec une incidence de **0.66 cas /100.000 Hbts** et de Mostaganem **0,11 cas /100.000 Hbts**. Les tranches d’âges les plus touchées sont celles des 10-14 ans suivi des 15-19 ans.

Dysenteries

0,11 cas /100.000 Hbts. La wilaya de Tlemcen enregistre le taux le plus élevé concernant les dysenteries **0.5 cas /100.000 Hbts** suivi de la wilaya d’Ain Temouchent (**0.22**) et de la wilaya d’Oran (**0.15**). La tranche d’âge la plus touchée est celle des 15-19 ans suivi des 10-14 ans.

Méningite

L’incidence de la méningite est en hausse **9.4 cas /100.000 Hbts** en 2019. Les incidences estimées à Oran **15,1** suivi de Tlemcen **12,1**, de Sidi Bel Abbes **10.4 cas /100.000 Hbts**, de Saida **10.2**, de Relizane **9,9**, d’Ain Temouchent **7,7**, de Mascara **7,6**, de Tissemsilt **4,6**, de Tiaret **3,9** et de Mostaganem **2,9 cas /100.000 Hbts** . Les tranches d’âge 0-4 ans et 5-9 ans sont les plus touchées. On déplore **3** décès par méningites.

Zoonoses

Brucellose

Elle occupe la première place dans la répartition des zoonoses avec une incidence égale à **11,02 cas /100.000 Hbts**. La wilaya de Saida enregistre le taux le plus élevé **40.7 cas /100.000 Hbts**, suivi de la wilaya de Sidi Bel Abbes **26.5**, de Tiaret **26** cas pour 100.000 habits d’Ain Temouchent **13,4** et de Tlemcen **13,2**. Les tranches d’âges les plus touchées sont les 20 ans et plus avec un sex- ratio égale à **2** en faveur d’une prédominance masculine.

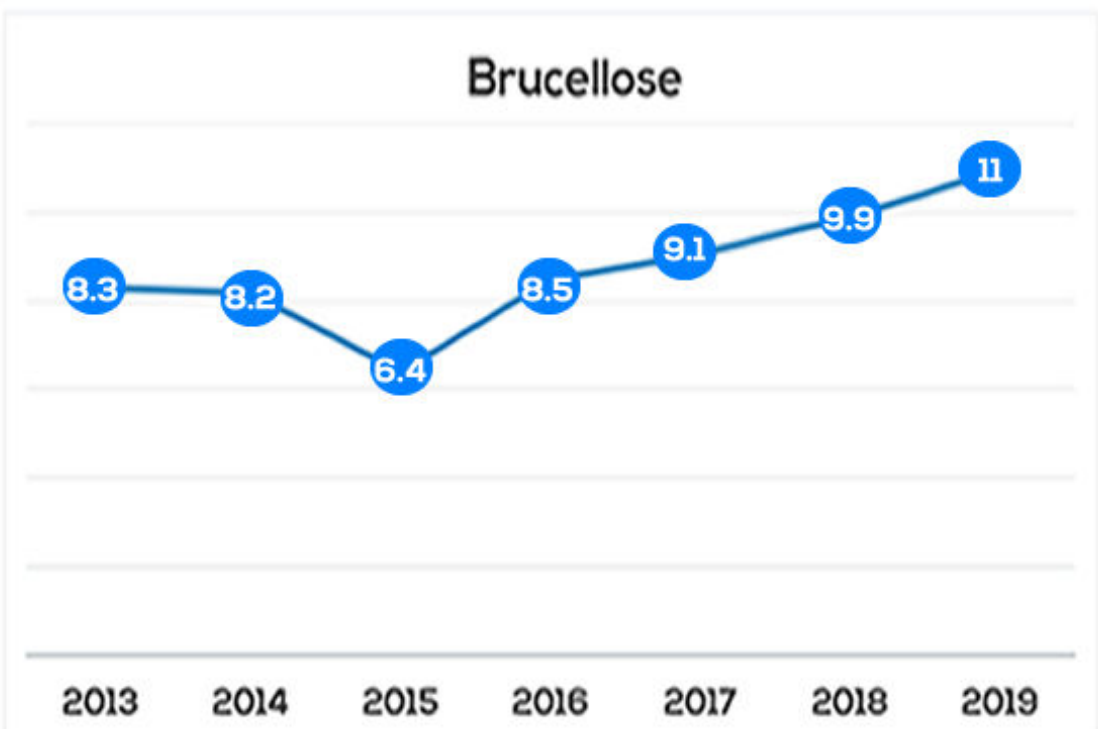


Figure5 : Evolution des incidences estimées des brucelloses dans la région ouest

FBM

L’incidence estimée des FBM est de **4.4 cas /100.000 Hbts** en 2019. La wilaya d’Ain Temouchent est la plus concernée avec une incidence estimée à **22 cas /100.000 Hbts**, puis Tlemcen **12.4** suivi de Mostaganem **6.8 cas /100.000 Hbts** et d’Oran **1.3 cas /100.000 Hbts**. Les plus de 65 ans sont les plus touchés suivi des 45-64 ans avec une prédominance masculine sex ratio égale à **1.8**.

Kystes hydatiques

L’incidence régionale des cas de kystes hydatiques reste estimée à **1.2 cas pour 100.000 habits**, pour la deuxième année consécutive, les wilayas les plus concernées sont Tissemsilt **4.02**, Saida **3.9** et Tiaret **3.7 cas /100.000 Hbts**. Les autres wilayas enregistrent moins **d’un cas /100.000 Hbts**. Aucun cas n’est notifié par la wilaya d’Ain temouchent.

Leishmanioses cutanées

L’incidence estimée des leishmanioses cutanées dans la région ouest est en hausse, elle est passée de **1.8** en 2018 à **2.8 cas /100.000 Hbts** en 2019. La wilaya de Saida est la plus concernée par la leishmaniose cutanée avec une incidence de **26.5 cas /100.000 Hbts** suivi de Tiaret **10.5** puis Sidi Bel Abbes **1.7** puis Tissemsilt **1.3**. Les autres wilayas enregistrent moins de **0.4 cas /100.000 Hbts**. Les moins de 14 ans sont les plus touchées. Sex- ratio en faveur du sexe masculin **1.5**.

Rage humaine

Au total **06** cas de rage humaine sont survenus dans la région ouest en 2019 : **2** cas à Oran soit une incidence estimée à **0,1 cas /100.000 Hbts**, **1** cas à Ain Temouchent soit (**0,2**), **1** cas à Mostaganem soit (**0,1**), **1** cas à Tiaret soit (**0,1**) et **1** cas à Tissemsilt soit (**0,3**). Les moins de 14 ans sont le plus touchés, avec une prédominance masculine.

Leptospirose

03 cas de leptospirose sont notifiés ouest soit une incidence estimée à **0,03 cas /100.000 Hbts** en 2019 pour les wilayas d’Oran, Tiaret et Ain Temouchent.

Hépatites B et C

L’incidence régionale des hépatites B et C sont respectivement **3.45** et **3.42 cas /100.000 Hbts**. Les tranches d’âges les plus concernées sont les > 65 ans. La wilaya d’Ain Temouchent enregistre respectivement les incidences les plus élevées pour les hépatites virales B et C dans la régionouest **7.7** et **7.2**.

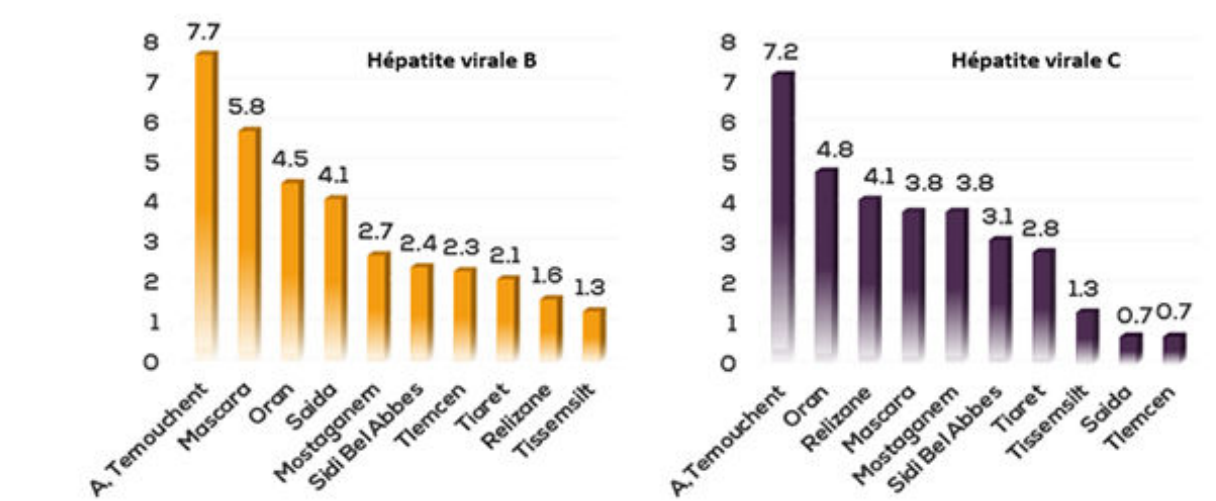


Figure6 : Estimation de l’incidence des cas d’hépatites B et C par groupes d’âge et sexe

IST

HIV /Sida

La wilaya de Sidi Bel Abbes enregistre le taux le plus élevé **13.8 cas /100.000 Hbts**. Les plus de 20 ans sont les plus touchés.

Gonococcie

04 cas de gonococcie sont déclarés par la wilaya d’Oran soit une incidence estimée à **0.01**. La wilaya d’Ain Temouchent enregistre le taux le plus élevé de syphilis **4.4 cas /100.000 Hbts**.

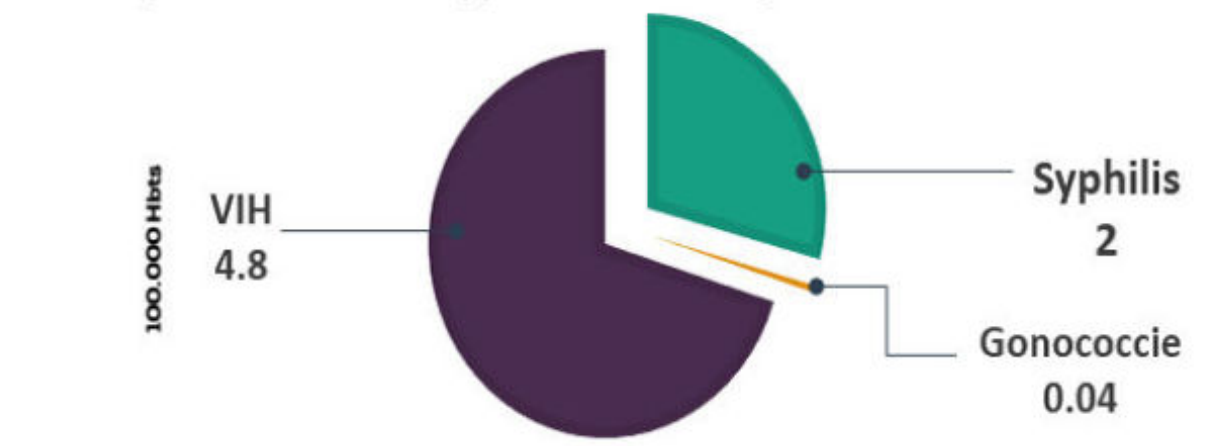


Figure7 : Estimation des incidences des IST dans la région ouest



Santé mentale : les violences

La violence est un phénomène qui touche toutes les sociétés au monde.

Les victimes de violences constituent un taux important, non négligeable par rapport aux taux des autres problèmes de santé mentale. La violence prend plusieurs formes : physique, verbale, psychologique, sexuelle...

C'est aussi un phénomène multidimensionnel (sanitaire, juridique, culturelle...).

L'ORS d'Oran et selon le canevas ministériel du programme national de santé mentale recensent les cas de prise en charge des violences selon des tranches d'âges, et selon les modes de violences.

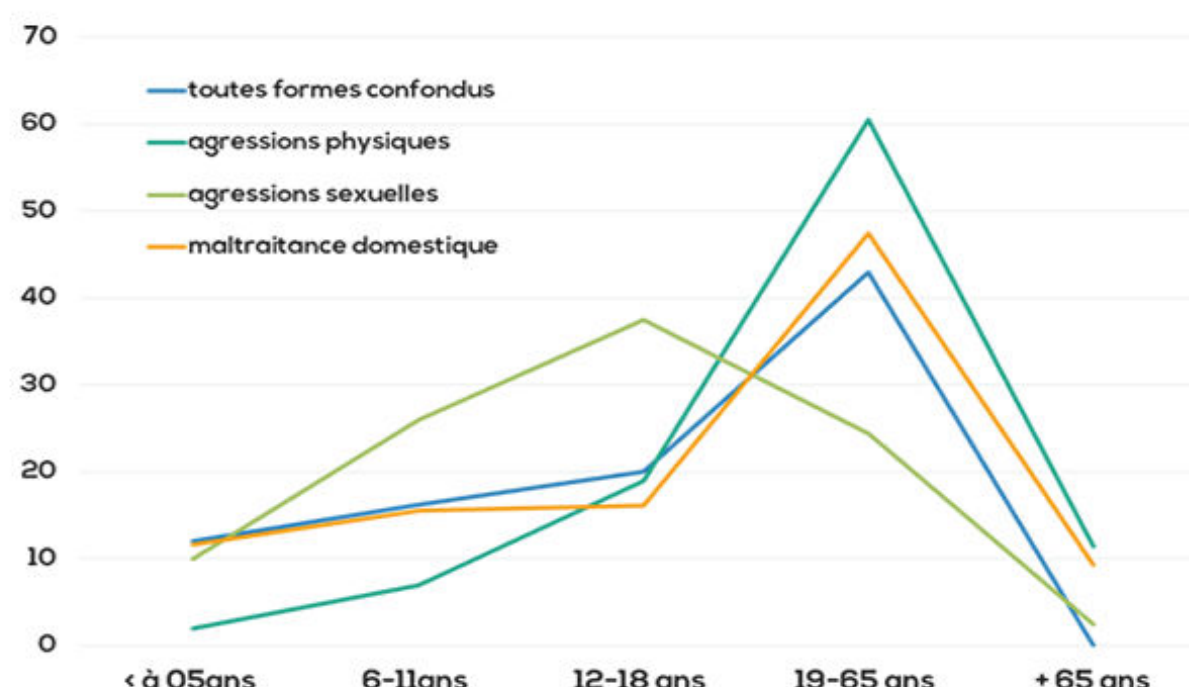
Evaluation de la prise en charge des cas de violences au niveau de la région ouest : année 2019



Taux % de violences en milieu institutionnel

- En milieu du travail les hommes sont plus victimes de violences physiques que les femmes
- Les cas d'harcèlements qui sont une autre forme de violence ne sont pas recensés.
- Le taux le plus élevé est au niveau des milieux institutionnels qui non précisés par le canevas ministériel.

Taux de la prise en charge des cas de violences par mode et par tranche d'âge



Evaluation de la PEC des cas de violences
année 2018

les agressions sexuelles sont plus fréquentes entre 12 et 18ans (Adolescents, les filles sont plus touchées que les garçons : **309/125**) .

• les agressions physiques et maltraitances domestiques sont fréquentes entre 19 et 65ans (les femmes sont plus touchées que les hommes : **765/330**).

• La tranche d'âge 0-5ans (**7.3%**) est plus touchée par les accidents domestiques suivis des 19-65ans (**6.8%**).

• Toutes les formes de violences baissent au-delà de 65ans.

Quelle soit en milieu institutionnel, à domicile ou sur la voie publique, la violence sur toutes ses formes engendre des dégâts physiques, mentaux et sociaux. Des mesures préventives doivent être renforcées, par la multiplication des campagnes de communication, application de la réglementation en vigueur, les cas d'harcèlement doivent être considérés comme une forme de violence non négligeable, création des centres d'accueil, d'écoute et de prise en charge des victimes de violences est nécessaire.